Identifier et prévenir les risques psychosociaux : tout public

Depuis la loi du 31 décembre 1991, chaque entreprise a obligation de pratiquer l'évaluation a priori des risques professionnels auxquels sont exposés ses salariés. Depuis le décret du 5 novembre 2001, les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans le « Document Unique ». Il s'agit en fait d'une « mise à plat » des risques professionnels, et de l'élaboration d'un plan d'action pour les prévenir et améliorer ainsi les conditions de travail des salariés et tendre vers la santé au travail.

Le terme de « Risques Psychosociaux » est assez récent et recoupe des notions ou réalités qui étaient appréhendées jusque-là de manière séparées : stress, harcèlement moral et sexuel, agressivité des usagers, souffrance au travail, conduites addictives, etc.
Ces RPS ont des effets manifestes sur la santé des salariés d'une entreprise ou d'un établissement. On pourrait dire qu'ils ont aussi un effet indirect sur la santé d'une entreprise ou d'un établissement : il est donc de l'intérêt de l'ensemble des « acteurs » d'en faire le « diagnostic » et de rechercher les « remèdes ». Autrement dit de mettre en place des améliorations pour prévenir ces risques (Art. L. 4121 du nouveau Code du Travail).

Durée	2 jours soit 14h
Lieu	Carré Public 6 rue J. Rolland à Albi
Dates	29-30 septembre 2014
Tarif	420 € TTC

15 participants

Cela est d'autant plus vrai pour les établissements dont les missions sont à destination d'êtres humains ! Comment enseigner, éduquer, soigner, quand je suis « mal dans ma peau professionnelle », quand je me sens en danger ?

L'évaluation et la prévention des RPS sont donc, non seulement une obligation légale, mais assurément une nécessité humaine.

Objectifs

- Parler un langage commun : définition des Risques Psychosociaux – RPS,
- Avoir une approche psycho dynamique du travail : « le facteur humain au cœur du travail »,
- S'interroger sur l'organisation du travail et celle de l'équipe en lien avec la démarche de diagnostic et de prévention des RPS,
- Réfléchir aux manières de communiquer en situation normale en situation de stress individuel, ou de tension collective.

Méthodes pédagogiques

- Débats, discussions,
- Travail à partir de cas ou de situations concrètes,
- Partage des vécus, écoute, analyse par le groupe avec le formateur,
- Brefs exposés théoriques et réflexions en lien avec les réalités du terrain,
- Vidéoprojection de documents,
- Jeux, communication,
- Simulations de situations, jeux de rôles.

Programme

Jour 1. Introduction de la thématique des risques psychosociaux :

- L'évolution de la notion de travail,
- Les risques psychosociaux,

Jour 2. Centré sur l'expérience des participants :

- Autant de situations exposées, analysées, que de participants à cette formation,
- Analyse par la personne elle-même, le groupe, puis le formateur,
- Mise en situation, « jeux de rôles » pertinents pour comprendre « mieux », ressentir certaines réalités,
- Comprendre et construire des indicateurs des RPS dans les différents contextes dans lesquels exercent les participants.

Évaluation

- Questionnaire individuel
- Partage oral et collectif des niveaux de satisfaction – insatisfaction

Public

Tout professionnel d'une entreprise ou d'un établissement.

Intervenant

- Avec Bernard COULEAU, Psychologue, Consultant et Formateur.
  Expert près la Cour d'Appel de Toulouse.

Vous pouvez également consulter toute notre offre de formation sur

www.ados81.fr